

BULLETIN D'INFORMATION

AUTOMNE-HIVER 2021-2022



Chers toutes et tous,

La fin de l'année approchant à grands pas, Noël sonne à nos portes et ce, sous de bien différentes formes. Si la joie des fêtes de fin d'année comme de Nouvel An apparaît de droit étincelante et en premier plan, vous me permettrez d'avoir une pensée toute particulière pour celles et ceux d'entre nous qui vivront ces fêtes d'une toute autre façon, en regard des perturbations de santé, des décès et autres difficultés qu'ils ont pu vivre ces derniers mois.

Sachez que la municipalité et moi-même sommes à leurs côtés et ne saurions laisser quiconque dans l'oubli.

Les colis de Noël qui vont être distribués seront parmi les fers de lance de cette solidarité vraie qui s'impose à chacun d'entre nous.

En pensant aux Aînés comme aux jeunes, mais aussi à tous les nouveaux arrivants sur notre commune, pris en compte les affres de la crise sanitaire actuelle, l'équipe municipale et l'ensemble du personnel communal vous souhaitent une fin d'année et un début d'année 2022 les plus doux et sereins possible.

Gardons un maximum de santé, d'énergie individuelle et collective et bien évidemment le contact.

Prenez toujours grand soin de vous et... des autres.

Jean-Pierre BERNARDIE.

Décisions du conseil municipal du 1^{er} juin 2021

Présents: Mmes et MM BERNARDIE, BEYNET, CHABOT, GALLAND, GODART, MARGERIT, MARTY, MERAUD, OVTCHARENKO, PEJOINE-MAGNAUDET, PEREIRA, POIRIER, POMPIER et RAYNAL.

Secrétaire de Séance : Mme POIRIER

Délibérations :

Demande d'aides travaux de mises aux normes église

Monsieur le maire rappelle le montant estimatif de l'opération : 23 896 € HT réparti comme ci-dessous :

- Cloches : mise aux normes moteur et commandes : 3 865 HT
- Révision totale de la toiture en ardoise de pays : 2 880 € HT
- Chauffage : mise aux normes gaz et éclairage: 11 851€ HT
- Restauration des plancher, tribune et escalier: 5 300 € HT

Il propose de solliciter des aides du conseil départemental, l'Agglo de Brive (FST).

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 26 285 € HT - Conseil départemental 25% : 6 571,25 € - CABB FST : 9 856,85 €

Autofinancement : 9 856,90 € / Adopté à l'unanimité.

Contrat Malemort, convention territoriale 3 communes 2020-2025

Il s'agit en l'occurrence :

- d'offrir une cohérence de l'offre d'accueil et de loisirs sur le « Territoire » des communes de Dampniat, la Chapelle aux Brocs et Malemort,
- de définir les modalités d'intervention de chaque commune à travers la rédaction d'un document précisant notamment que la répartition financière de chaque action sera calculée en fonction de la fréquentation et des possibilités contributives de chaque partenaire.
- de considérer que la commune de Malemort assurera l'intégralité des dépenses et encaissera les participations relatives à la Convention Territoriale Généralisée (CTG) ainsi que les autres subventions et les participations des autres communes. / Ladite CTG est adoptée à l'unanimité.

Tarif cantine scolaire, garderie matin et soir, année scolaire 2021-2022

Le conseil municipal décide les tarifs de la cantine et de la garderie scolaire pour l'année scolaire 2021/2022, soit :

Repas enfants : 2.80 € - Garderie Scolaire soir: 1.40 € - La garderie du matin restant gratuite. / Adopté à l'unanimité.

Prix des repas cantine adulte et personnel, année scolaire 2021-2022

Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix du repas adulte à 6,80 € et à 5,00€ pour le personnel, prix révisables en fonction des coûts et applicables à l'année scolaire 2021/2022. / Adopté à l'unanimité.

Contrat gaz église.

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose aujourd'hui de contrats de gaz pour la mairie/école et les locaux du stade avec la société Antargaz.

L'église est actuellement alimentée en gaz par des bouteilles, il est proposé au conseil municipal d'implanter une cuve enterrée et de passer un contrat de fourniture de gaz avec ladite société suivant les modalités ci-après :
Citerne 1T enterrée - contrat pour 5 ans - Prix à la souscription : 850 € HT/Tonne - Maintenance de la cuve : 60 € HT/an / Adopté à l'unanimité.

Frais de scolarisation Cosnac 2020-2021

La ville de Cosnac a transmis le décompte des frais de scolarisation d'enfants de Dampniat sur sa commune au cours de l'année 2020/2021, d'un montant de 2967,92 € pour deux enfants en maternelle et un en primaire.
Cette somme sera mandatée dès réception du titre correspondant. / Adopté à l'unanimité.

Décisions du conseil municipal du 21 octobre 2021

Présents: Mmes et MM BERNARDIE, BEYNET, CHABOT, GALLAND, GODART, MARGERIT, MARTY, MERAUD, OVTCHARENKO, POIRIER, POMPIER et RAYNAL. Absente excusée : Mme PEJOINE-MAGNAUDET et M PEREIRA Secrétaire de Séance : Mme POIRIER

Délibérations :

Autorisation de recrutement d'agent non titulaire

Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser monsieur le maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoins des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles ;
- de charger le maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil ;
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Contrat d'acquisition et de maintenance pour l'utilisation d'une application mobile « Intramuros »



IntraMuros

Monsieur le maire propose au conseil municipal de doter la commune d'une application mobile. Il s'agit d'un outil interactif de communication et de diffusion d'informations qui a pour vocation de faciliter l'accès à l'information aux habitants de notre commune.

Il permet, également, de se doter d'un système d'alerte informant la population des coupures des réseaux, risques naturels, accidents etc. Après

avoir testé plusieurs autres application, monsieur le maire propose de retenir

« INTRAMUROS » pour une période allant de 01/11/2021 jusqu'au 01/11/2024 et pour un montant mensuel de 20 € HT. / Adopté à l'unanimité.

Demande d'aides travaux église

Monsieur le maire rappelle le montant estimatif de l'opération : 23 896 € HT.

Il s'avère que l'étude des travaux était incomplète, la restauration des vitraux n'ayant pas été envisagée à ce stade. Le montant estimatif s'établit comme suit :

- Restauration vitraux dans la nef : 4 090 € HT - Restauration vitraux imposte entrée église : 2 190€ HT
- Raquettes de protection : 833 € HT

Monsieur le maire rappelle qu'il avait sollicité le conseil départemental dans le cadre du contrat de contractualisation 2021-2023 pour un montant de 46 000 € HT, ce montant étant, à ce jour, supérieur au coût des travaux, il est proposé au conseil municipal de rajouter le cout de restauration des vitraux, soit 7 113 € HT et d'attribuer le marché à l'entreprise « Atelier vitrail du Chambon ». Le montant estimatif total de l'opération s'élève à 34 949 € HT.

Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter les participations du conseil départemental et de la DRAC,
- d'autoriser le maire à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Abonnement petit gibus



Monsieur le maire propose au conseil municipal de poursuivre l'abonnement « Petit Gibus » au profit des élèves de CM2, soit 10 revues. Les thématiques abordées cette année sont :

- Vivre ensemble nos différences ! (novembre 2021)
- Cessez le feu ! La sécurité et la défense en France. (février 2022)
- Un monde connecté ! (mai 2022) / Adopté à l'unanimité.

Choix entreprise travaux route du Bouscailloux

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'effondrement du talus soutenant la voirie de la route du Bouscailloux. Après consultation et étude des 2 propositions reçues, il est proposé de retenir l'entreprise Sancier TP quant à la nature plus appropriée des travaux et au coût moins élevé : 17 820,00€HT. / Adopté à l'unanimité.

Demande d'aliénations et choix d'un commissaire enquêteur

Monsieur le maire informe de demandes d'aliénations, d'une part, de Mme Anne-Charlotte NAVES d'autre part de Mme Simone DURCE et Mme Aurélie POIRIER, par courrier en date du 2 juillet 2019.

Il rappelle la délibération en date du 25 janvier 2011, précisant que les procédures d'aliénation seront lancées, soit après une troisième demande d'aliénation ou soit dans les deux ans qui suivent la date de la première demande.

Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter toutes les demandes d'aliénations
- donner son accord pour lancer les enquêtes publiques
- donner tous pouvoirs au maire pour établir et signer les documents afférents - de solliciter Mr Pierre MONTEIL, commissaire enquêteur, pour sa réalisation, régler les frais et signer tous documents et actes afférents

Modification du tableau des emplois

Le maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint technique permanent à 28/35. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er novembre 2021. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Renouvellement convention adhésion fourrière animale de Brive

Monsieur le maire précise que la convention avec la fourrière animale de Brive prend fin au 31 décembre 2021 et qu'il convient de la reconduire pour une durée de 5 ans. Au titre de l'utilisation des installations et services de la fourrière pour animaux de la ville de Brive, la commune de Dampniat acquittera une participation pour l'année 2022 de 1,15 € par habitant, le premier janvier de chaque année, cette participation fera l'objet d'une revalorisation annuelle et automatique de 2,5 %.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte les termes de la convention de la fourrière de Brive qui sera conclue du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Désignation d'un délégué

Il convient de désigner un nouveau membre pour siéger à la fédération départementale d'électrification : Il est proposé de désigner Jean-Michel MARGERIT en tant que délégué suppléant.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Délégués titulaires : MM. Jean-Pierre BERNARDIE et Laurent GALLAND
- Délégués suppléants : Jean-Michel MARGERIT et Richard GODART

Contrat enfance jeunesse - participation 2021

Monsieur le maire rappelle les termes de la délibération 2021-35 du 1er juin 2021 concernant la signature de la Convention Territoriale Généralisée 2021-2025, définissant une participation financière annuelle forfaitaire des communes pour l'accès à l'accueil des enfants de nos communes à la maison de l'Enfance et au Centre de Loisirs de Malemort. La participation de la commune de DAMPNIAT s'élève, pour l'année 2021 à 6 185,35€ Le conseil municipal, entendu cette proposition et après avoir délibéré décide à l'unanimité de donner au maire tous pouvoirs pour la réalisation, le paiement et signature des documents y afférant.

POINT TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Réalisation 2021 :

- Travaux église (toiture, cloches, chauffage, éclairage, boiserie, mise en place d'une cuve gaz enterrée.)
- Travaux école : classe Mr Saunier, sanitaires, classe numérique (2 VPI), éclairage de sécurité
- Enrochement route du Bouscailloux
- Travaux d'extension du local associatif du stade.

Réalisation prévisionnelle 2022 :

- Voirie communale et chemin ruraux
- Renouvellement de l'épaveuse
- Peinture huisseries école mairie
- Changement huisserie cabinet infirmières
- Eclairage public LED (dont stade et boulodrome)
- Enfouissement HTA (haute tension)
- Restauration vitraux église
- Finalisation des plateformes au stade

INFOS DIVERSES

Le colis des Aînés : aussi beau que les années passées



Le repas des Aînés initialement prévu le mercredi 15 décembre est annulé pour cause de Covid et contacts avérés.

En lieu et place, et comme cela a été le cas en 2020, des colis de Noël supplémentaires ont été commandés pour les plus de 75 ans. Ils vous seront apportés avant Noël.

En cas d'absence lors de la distribution, ils seront à retirer en mairie avant le 31 janvier 2022.

Un conciliateur de justice pour Dampniat



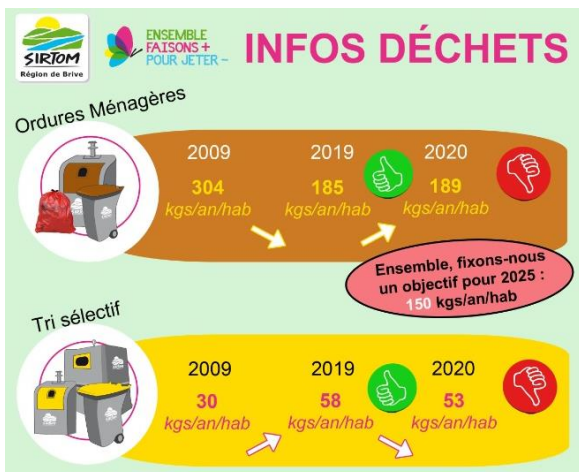
Mr Alain MATHIVAUD est déjà conciliateur sur la zone Cosnac-Beynat et se tient à disposition de celles et ceux qui souhaitent le rencontrer.

Son contact direct: 0637270110

Pour rappel, la conciliation est obligatoire pour tous litiges inférieurs à 5000 euros et pour tous les conflits de voisinage.

Un conciliateur n'intervient pas par contre pour les affaires pénales, familiales ou conflits avec les administrations.

SIRTOM : Halte aux incivilités



STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

C'est avec consternation que nous constatons trop régulièrement des incivilités aux pieds des conteneurs, bornes de tri ou devant les déchèteries

Nous faisons appel au civisme de chacun afin que de tels gestes ne soient plus récurrents.

Dorénavant chaque commune sera plus vigilante et ces actes feront l'objet de dépôt de plainte systématique auprès des autorités concernées.

Nous vous rappelons que ces dépôts relèvent d'une infraction aux règlements suivants :

- arrêté municipal fixant les modalités d'enlèvement des ordures ménagères ;
- art. 73 du règlement sanitaire départemental ;
- art R.632-1 et R.635-8 du code pénal ;
- art.R.116-2 du code de la voirie routière.

Les infractions à ces différents règlements peuvent faire l'objet de sanctions et notamment des amendes de la 1ère à la 5ème classe (de 38€ à 1500€).

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
 CS 11019 - Avenue du 4 juillet 1776 - 19315 Brive Cedex - Tel. 05 55 17 65 10 - N° Vert 0800 204 054
 sirtom@sirtom-brive.fr www.sirtom-region-brive.net Sirtom de la Région de Brive



Dernière infraction constatée près de la Loyre

NE RIEN JETER DANS LA NATURE, CHEZ NOUS COMME AILLEURS !			
Le temps de dégradation est inimaginable... Quelques exemples :			
pneus	100 ans	polystyrène	1000 ans
cannette aluminium	200 ans	bouteille en verre	5000 ans
bouteille plastique	400 ans	pile électrique	8000 ans
mégot de cigarette	2 ans	chewing-gum	5 ans



Chacun de nous peut et doit laisser de plus belles traces sur la Terre.

Tri du papier :



Tous les papiers se recyclent!

> Je dépose tous les papiers en vrac, pas en sac dans la borne bleue

- Ne pas les compresser, déchirer ou froisser
- Inutile de retirer agrafes, spirales, fenêtres plastifiées des enveloppes
- Retirer les films plastiques des magazines

Eviter les papiers spéciaux
 aluminium, sulfurisés, autocollants, papiers peints, photos, mouchoirs et papiers en contact d'aliments

CITEO
 L'association agréée pour le recyclage des déchets de papier

Ecole : effectif 2021/2022

L'année scolaire 2021-2022 a permis une nouvelle fois aux bancs de l'école d'être largement occupés.

La gestion de nos effectifs a toujours été et est encore un exercice délicat mais ô combien majeur. Il s'agit en effet :

- de prendre en compte les directives académiques,
- de communiquer avec les nouvelles familles sur l'importance de la scolarisation des enfants sur leur commune de résidence.
- d'optimiser la qualité de l'accueil des enfants tant sur le temps scolaire que périscolaire.

Classe de Philippe Guillout : 29 élèves / GS : 5 CP : 9 CE1 : 14

Classe de Mathieu Saunier : 20 élèves / CE2 : 5 CM1 : 7 CM2 : 8

Au-revoir Michèle, merci... Sois la bienvenue, Mélanie !



Qui ne connaît pas la célèbre chanson d'Hugues Aufray *Adieu monsieur le professeur*. Ce mardi à l'école de Dampniat, il n'y avait point de professeur sur le départ mais Michèle. **Michèle Boissière**, c'est la cantinière, celle qui a concocté les repas des enfants de l'école depuis tant d'années. Beaucoup d'enfants de ne pas comprendre, ou accepter cet état de fait : « Mais qu'est-ce qui a pu pousser Michèle à vouloir partir à la retraite ? Elle n'était donc pas bien avec nous ? » Il est vrai que l'école sans Michèle ne sera plus comme avant pour nombre d'enfants. Il en est ainsi, à souhaiter bien sûr que personne n'y voit offense. Alors, au moment de la pause de l'après-midi, l'ambiance sur la cour est soudainement devenue tout autre, complice et non dirigée comme à l'habitude vers le jeu.

Autour de la cinquantaine d'enfants en effervescence,

Mélanie Boireaud, la toute jeune cantinière en tuiilage depuis

plusieurs jours auprès de Michèle état là, Viviane également, sans oublier Laëtitia, l'assistante de vie scolaire et les deux enseignants Philippe et Mathieu. En fait, point de tristesse marquée, point de solennité non plus, bien au contraire, de la joie, une ambiance festive, en même temps qu'une vraie émotion non dissimulée, notamment celle de Michèle lorsque les élèves lui ont remis un énorme album de dessins dédiés, et l'ont applaudie très affectueusement en tenant fièrement une banderole d'au-revoir. L'association des parents d'élèves n'avait bien évidemment pas omis d'offrir à Michèle un cadeau de départ avant que cette dernière, le soir venu, ne réunisse à son tour collègues, amis et élus autour d'une table conviviale, celle que l'on dresse au jour des grandes occasions.

Classes découverte en mai 2022.

GS-CP-CE1

Classe découverte à Bugeat : Le séjour devrait se dérouler du 18 au 20 mai.

CE2-CM1-CM2

Classe découverte à Chamonix : Le séjour devrait se dérouler du 6 au 13 mai.

Une communication précise sera très prochainement adressée aux familles : planning, encadrement, structure, coût détaillé

Financement : 40 % conseil départemental – 30% municipalité – 30% parents

Enfouissement HTA (haute tension) : des précisions

PROJET

Renouvellement du départ HTA DAMPNIAT issu du poste source de Puypertus

Le départ HTA Dampniat issu du poste source de Puypertus traverse de nombreuses zones boisées. Par conséquent, ce départ est souvent perturbé par temps de vent. Il a été décidé de le sécuriser par la création de réseau souterrain.

Le départ HTA Dampniat issu du poste source de Puypertus traverse de nombreuses zones boisées. Par conséquent, ce départ est souvent perturbé par temps de vent. Il a été décidé de le sécuriser par la création de réseau souterrain.

A Dampniat :

Pose de 4940m de câble HTA ; dépose de 4149 m de réseau aérien

Pose de 6 postes HTA et BTA : La Font Grande, le Bourguet, Le

Bouyssou, Taurisson, La Sénéchale, Lafarge

Coût global : 345000 €

Travaux réalisés par l'entreprise INEO Tulle

Etat civil 2021



Etat Civil

Ils se sont mariés en 2021 : Daniel Guillo du Baudan & Martine Sarazin, Stéphane Guitton & Anne-Cécile Vialle, Alain Penard & Corinne Simon

Ils sont nés en 2021 : Mia Breuil, Ellie Cazaubon, Hugo Dulompont Laffaire, Juliette Goudour, Charly Josset, Séréna Mérino Buisson, Adèle Paroli Faucher, Lucas Sellem, Anthonin Thomas, Louis Vedel

Ils sont décédés en 2021 : Raymond Alrivie, Josette Andral, Maurice Duroux, Jean-Baptiste Gaillard, Pierre Pourchet

VIE ASSOCIATIVE - AGENDA DES PROCHAINES ACTIVITES

ALD :

Vendredi 21 janvier 2022 à 18h: Assemblée générale de l'ALD (lieu et horaires à préciser)

Dimanche 23 janvier 2022 : Sortie ornithologique « oiseaux hivernants », avec LPO 19, gravières d'Argentat

Samedi 12 mars 2002 : Nuit de la chouette, avec LPO 19, atelier pelotes de réjection, diaporama et sortie nocturne

Dimanche 27 mars 2022 : Initiation à la taille des arbres fruitiers, avec association Croqueurs de pommes de Corrèze

Samedi 2 avril 2022 : Balade contée avec J-François Vignaud. « Autour de l'origine des noms de lieux de Dampniat »

Dimanche 1^{er} mai 2022 : 11^{ème} bourse aux plants

Printemps 2002 : Visite d'un jardin botanique ; lieu et date à préciser

Restons Jeunes :

Samedi 29 janvier 2022 à 14 h 30 : Assemblée Générale du Club Restons Jeunes à la Salle des Fêtes

Samedi 12 Février 2022 à 14 h : Marche - jeux - goûter (Salle des Fêtes)

Samedi 19 Mars 2022 à 14 h : Marche - jeux - goûter (Salle des Fêtes)

Mars 2022 : Sortie "Café Théâtre à Rocamadour", pièce non choisie à ce jour.

Dimanche 3 Avril 2022 : Repas de Printemps (lieu non déterminé)

Samedi 30 Avril 2022 à 14 h : Marche - jeux - goûter (Salle des Fêtes)

Samedi 21 Mai 2022 à 14 h : Marche - jeux - goûter (Salle des Fêtes)

Samedi 4 juin 2022 à 14 h : Marche - jeux - goûter (Salle des fêtes)

Du 25 Juin 2022 au 29 juin 2022 : Découverte du Pays basque

Comité des fêtes :

Dimanche 1er mai 2022 : casse croûte

Vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 août 2022: fête votive

Samedi 19 novembre 2022: soirée pot-au-feu

Marché de Saint-Jean :

Samedi 18 juin 2022: marché de Saint-Jean, place et cour de l'école

Le 8 janvier 2022 à 16 heures :



Le maire et l'ensemble du conseil municipal avaient l'intention de vous inviter à vivre un moment convivial dans la salle des fêtes pour échanger les voeux pour 2022 et partager galette des rois et cidre. Cette manifestation est hélas annulée en regard du contexte sanitaire actuel.



Jean-Pierre Bernardie, maire de Dampniat
tous les adjoints, conseillers municipaux,
& l'ensemble du personnel municipal

vous présentent leurs meilleurs voeux
pour l'année 2022.



Courriel: mairie.dampniat@libertysurf.fr - Site Internet : www.dampniat.com